Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (https://www.haca.ma)

La Présidente de la HACA reçoit l'Ambassadrice de France au Maroc, Mme Hélène Le Gal

18 jan 2022

La Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle Mme Latifa Akharbach a reçu, le 18 janvier 2022 au siège de la HACA, Mme Hélène Le Gal, Ambassadrice de France au Maroc.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter les grandes missions inscrites au mandat constitutionnel de la HACA en tant qu'instance indépendante en charge de la régulation de la communication audiovisuelle. A ce propos, Mme Akharbach a rappelé que « la régulation impartiale de ce secteur important estun choix politique que le Maroc a fait dans un contexte de transition démocratique et de réformes structurelles et qui s'est notamment traduit dans le domaine des médias par l'abrogation du monopole de l'Etat en matière de radiodiffusion et de télévision et l'ouverture du secteur de la communication audiovisuelle à l'initiative privée ».

Cet échange a également porté, eu égard à l'intérêt exprimé à ce propos par l'ambassadrice de France, sur la situation des médias marocains et les principales questions faisant l'objet récurremment à la fois de plaintes de citoyens à la HACA et des décisions du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle.

Tout en donnant quelques exemples de questions fréquemment inscrites à l'ordre du jour des délibérations du Conseil et de décisions rendues par celui-ci, Mme Akharbach a estimé « que le plus important est que toutes ces décisions illustrent parfaitement le rôle spécifique de la HACA en matière de garantie du respect, dans les contenus audiovisuels diffusés par les opérateurs audiovisuels publics et privés, des principes des Droits de l'Homme et des valeurs démocratiques, notamment la garantie du pluralisme d'opinion en période électorale et en période normale, la promotion de la diversité culturelle et linguistique et le respect de la dignité humaine, de l'équité de genre ou encore de la présomption d'innocence ».

La Présidente de la HACA a par ailleurs abordé avec la diplomate française les relations de

coopération établies de longue date avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel français, devenu depuis le 1er janvier 2022 l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (ARCOM). « Ces échanges, a précisé Mme Akharbach, se déploient aussi bien en bilatéral que dans le cadre de réseaux internationaux de régulateurs qui réunissent les deux instances homologues, tels que le Réseau Francophone des Régulateurs des Médias dont la présidence reviendra prochainement à l'ARCOM ou le Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes (RIRM) ». Elle a également informé Mme Le Gal du fort engagement de l'instance marocaine au sein du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication dont la HACA assumera la présidence dans les semaines à venir.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B